



Le site du Ministère de l'Intérieur ainsi que le portail de la Sécurité Informatique, dispensent des informations et dirigent les usagers.



L'escroquerie est prévue par l'article L313-1 du Code Pénal et punie de 5 ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende.



Direction Départementale
de la Sécurité Publique du NORD
19 rue de Marquillies – 59000 LILLE
tél. : 03 62 59 80 00



Guide anti-arnaques sur internet

Lutter contre les arnaques sur
les sites de vente d'objets
d'occasion



La Police Nationale du Nord vous informe



Direction Départementale
de la Sécurité Publique du NORD





Vente en ligne, un marché qui profite aux escrocs

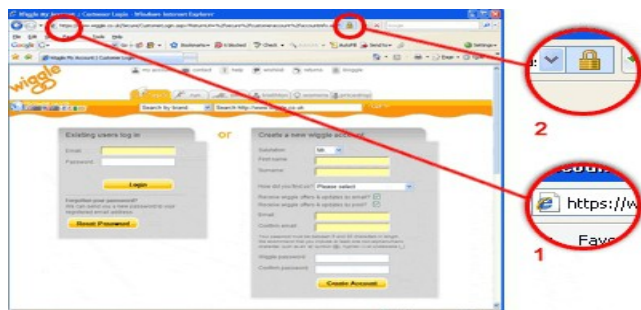
Les sites de vente sur internet sont très nombreux et des millions de personnes s'y connectent régulièrement, cherchant à faire de bonnes affaires, surtout en temps de crise.



La vigilance doit être de mise, car malheureusement beaucoup d'escrocs y voient un moyen de s'enrichir sans trop d'efforts.

Ce phénomène touche tous les départements et les fraudeurs, toujours plus ingénieux, redoublent d'imagination. Ils n'hésitent pas à imiter un courrier e/mail officiel ou à créer des sites frauduleux (c'est la technique du **fishing**).

C'est pour cela qu'il ne faut jamais répondre à des e-mails demandant vos coordonnées personnelles et/ou bancaires, provenant de particuliers ou d'administrations si l'adresse internet n'est pas sécurisée. Dans la barre de navigation, **HTTPS et un cadenas** doivent apparaître. De plus, l'installation d'un anti-virus est fortement recommandée.



Quelques précautions pour éviter les pièges :



- ▶ Contacter le vendeur par téléphone et lui demander des renseignements sur le produit. Cela permet d'avoir un ressenti envers lui.
- ▶ Privilégier le paiement en main propre, afin de voir l'objet et de s'assurer qu'il correspond bien à sa description initiale.
- ▶ Ne pas donner de rendez-vous chez vous et préférer plutôt une prise de contact dans un lieu public.
- ▶ En cas de paiement en ligne, favoriser le règlement par carte bleue virtuelle, proposée par les banques ou autres établissements financiers.
- ▶ Eviter les achats avec un vendeur situé dans un autre pays que le votre. Le recours en cas de litige serait bien plus difficile.
- ▶ Ne pas acheter des produits exagérément moins chers.
- ▶ Vérifier les forums, les avis des internautes à propos du site de vente.
- ▶ Contrôler si le site est bien officiel et que l'adresse internet ne contienne pas les mots "pas-cher".
- ▶ En cas de vente de véhicule, ne pas poster de photo avec la plaque d'immatriculation visible, afin d'éviter l'utilisation de doublette.

Des failles peuvent être repérées chez les escrocs :

- Mauvaise maîtrise du français.
- Les mêmes textes réutilisés avec des erreurs.
- Les réponses décalées et peu précises par rapport à la question posée.

MAIS ATTENTION ! LES ESCROCS APPRENNENT DE LEURS ERREURS ET S'ADAPTENT EN CONSEQUENCE.